

Compte rendu de la séance du 19 février 2019

Ordre du jour:

- Vote des comptes administratifs de 2018;
- Préparation du budget primitif;
- Travaux, demandes de subventions;
- Révision du contrat de location du hangar;
- Révision du prix de l'assainissement collectif;
- Questions diverses.

Présents :

Monsieur Michel MONIER, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Alain CAMMAS, Monsieur Jérôme BONNET

Excusés :

Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Jérôme SOUQUIERES

Secrétaire(s) de la séance: Jérôme BONNET

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la dernière réunion (DE 2019 008)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2019. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 janvier 2019.

Vote du compte administratif - labesserette (DE 2019 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CROUTES Colette

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MONIER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 728.59			37 439.98	13 728.59	37 439.98
Opérations exercice	74 199.13	95 058.61	319 722.76	287 067.21	393 921.89	382 125.82
Total	87 927.72	95 058.61	319 722.76	324 507.19	407 650.48	419 565.80
Résultat de clôture		7 130.89		4 784.43		11 915.32
Restes à réaliser	36 990.00	41 000.00			36 990.00	41 000.00
Total cumulé	36 990.00	48 130.89		4 784.43	36 990.00	52 915.32
Résultat définitif		11 140.89		4 784.43		15 925.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion - labesserette (DE 2019 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONIER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - labesserette (DE 2019 011)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 4 784.43€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	37 439.98
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-32 655.55
Résultat cumulé au 31/12/2018	4 784.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	4 784.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 784.43
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte administratif - lot labesserette (DE 2019 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CROUTES Colette

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MONIER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	95 158.19				95 158.19	
Opérations exercice	780.00	40 000.00	40 780.00	40 780.00	41 560.00	80 780.00
Total	95 938.19	40 000.00	40 780.00	40 780.00	136 718.19	80 780.00
Résultat de clôture	55 938.19				55 938.19	
Restes à réaliser						
Total cumulé	55 938.19				55 938.19	
Résultat définitif	55 938.19				55 938.19	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion - lot labesserette (DE 2019 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONIER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Révision des tarifs de l'assainissement (DE 2019 014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'assainissement fixés par délibération en date du 04 mars 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} novembre 2019 :

Part fixe :

- habitation : 130.00 €
- café restaurant : 150.00 €

Part assise sur le volume d'eau prélevée : 0.02 €

La redevance assainissement pour les nouveaux abonnés au réseau, sera calculée au prorata du nombre de mois, à compter du 1^{er} jour du mois suivant le branchement.

Location d'un hangar pour abriter du matériel (DE 2019 015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la location du hangar de Monsieur Henri MEYNIEL qui est situé au fond du Bourg, pour abriter le matériel de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et considérant qu'il n'y a pas d'autre local disponible,

- décide de relouer cet hangar,
- fixe à 600.00 € le prix de la location par an.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Projets de travaux:

Afin de pouvoir bénéficier des fonds du programme "Cantal Solidaire" il y a lieu de prévoir les travaux qui pourront être réalisés cette année et les deux années suivantes et pour lesquels nous souhaitons solliciter une aide.

Pour l'année 2019, sont prévus des travaux de voirie

Pour 2020: une estimation a été faite par les services de Cantal Ingénierie et Territoire pour des travaux de réhabilitation du préau qui sert aussi de salle des fêtes et l'agrandissement de la cantine; le montant des travaux s'élèverait à 225 000€ H.T.

Ce projet ne sera pas retenu.

Pour 2020 et 2021: Projet d'un hangar communal

Afin de pouvoir faire une estimation des travaux, le conseil municipal prévoit::

- Charpente métallique, hauteur de pilier 5 m
- couverture bac acier isolé + une rangée translucide par travée.
- bardage: 2 m de hauteur en moëllons de 20 crépis + bac acier isolé.
- 2 portes coulissantes
- 2 lampes led
- 1 projecteur extérieur

- prévoir environ 200M2 de bitume tricouche.
- Photovoltaïque: mauvaise orientation de la toiture.

Les service de Cantal Ingénierie et Territoire vont faire une estimation.

Numérotation et dénomination des voies:

Monsieur le Maire remet à tous un dossier sur la numérotation des habitations et locaux de la commune avec un projet de numéro. Il propose que tout le monde en prenne connaissance et note toutes les remarques afin de pouvoir en discuter lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 05 mars à 20h30